

21 sep 2012 -17:31

Appartient à [Conseil des ministres du 21 septembre 2012](#)

Stratégie de relance : l'engagement des 3 premiers travailleurs coûtera moins cher à partir du 1er octobre

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck et de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à augmenter la réduction des cotisations sociales qu'un employeur doit payer pour ses trois premiers travailleurs.

Par le biais de cette nouvelle réduction de charges, le gouvernement entend soutenir et encourager la création d'emplois. Pour les petits indépendants qui n'ont pas de personnel en service, le risque d'engagement est en effet élevé. La diminution du coût salarial contribuera à réduire les risques de façon considérable et à inciter les PME à effectuer leurs premiers engagements de travailleurs.

La réduction des cotisations pour les 3 premiers travailleurs sera organisée de la manière suivante :

Actuellement :

Durée (en trimestres)	1er travailleur	2e travailleur	3e travailleur
5	1000	400	400
4	400	400	400
4	400	400	//

A partir du 1er octobre :

Durée (en trimestres)	1er travailleur	2e travailleur	3e travailleur
5	1500	1000	1000
4	1000	400	400
4	400	400	//

Ces nouvelles réductions de charge seront d'application à partir du 1er octobre 2012. A partir du 1er janvier 2013, les nouvelles réductions seront également appliquées aux premiers engagements qui auront été effectués avant le 1er octobre 2012.

Sur le plan budgétaire, l'impact de cette mesure s'élèvera à 49 millions d'euros en 2013.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de
l'Emploi

Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage

1070 Bruxelles

Belgique

+32 2 238 28 11

<http://www.emploi.belgique.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première
ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles
fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>